

PROGRAMME DE LA FILIERE ANACARDE

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
01	CONSEIL AGRICOLE DEDIE AUX PRODUCTEURS D'ANACARDE	Dans le but de garantir la durabilité de la culture de l'anacarde et d'améliorer la productivité et les revenus des producteurs, le Gouvernement Ivoirien a adopté la réforme de la filière en mars 2013. Un des axes prioritaires de cette réforme est relatif à la fourniture d'un conseil agricole performant aux producteurs de noix de cajou.	Assurer le conseil agricole à l'ensemble des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles en vue d'accroître durablement la production, d'améliorer la qualité de la noix de cajou et leurs revenus.	5 Directions régionales (Nord, Centre, Centre-ouest, Ouest, Centre-est)

